

## Liste des pièces à fournir pour l'instruction de votre demande de logement

Article R.441-2-4 du code de la construction et de l'habitation

**Photocopies** des pièces ci-dessous pour toutes personnes mentionnées sur la demande

### IDENTITE ET SITUATION FAMILIALE

- Pièce d'identité recto/verso (**carte nationale d'identité ou passeport**) pour chacune des personnes majeures à loger
- Titre de séjour en cours de validité recto/verso ou récépissé de demande de renouvellement de titre de séjour pour les personnes de nationalité étrangère Hors Union Européenne vivant au foyer
- Livret de famille et extrait d'acte de naissance des enfants
- Divorcé(e) ou séparé(e) : extrait du jugement de divorce ou de l'ordonnance de non conciliation ou déclaration judiciaire de rupture de PACS
- PACS : attestation d'enregistrement du PACS
- VEUF (VE) : certificat de décès
- Naissance prévue : certificat de grossesse
- Jugement de tutelle ou de curatelle, le cas échéant

### RESSOURCES ET SITUATION PROFESSIONNELLE

- Avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 (les documents doivent être traduits en français et les revenus convertis en euros) ou l'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu (ASDIR)
- Salarié : contrat de travail (ou attestation de salaire) et les 3 derniers bulletins de salaires
- Profession libérale / auto entrepreneur : enregistrement au registre de métiers (CCI), exercice comptable de l'année précédente, extrait Kbis, bilan de l'entreprise
- Intérimaire : contrat de missions en cours et 3 derniers bulletins de salaire
- Demandeur d'emploi : Notification ARE et les derniers avis de paiement (délivré par le Pôle Emploi)
- Retraité ou invalide : notification de pension
- Etudiant : carte étudiant ou certificat de scolarité et avis d'attribution de bourse
- Apprenti : contrat de travail et 3 derniers bulletins de salaires
- Indemnités journalières : 3 derniers paiements de Sécurité Sociale
- Pension alimentaire : extrait de jugement
- Prestations sociales et familiales (APL, API, RSA, AAH, AEEH, AL, ASF, PAJE) : dernière notification CAF/MSA

## LOGEMENT ACTUEL

- Locataire : Bail et 3 dernières quittances de loyer
- Hébergé : attestation d'hébergement précisant la date d'arrivée et tout document concernant l'ancien domicile (bail, quittances)
- Propriétaire : titre de propriété
- En structure d'hébergement, logement-foyer : attestation de la structure d'hébergement
- Camping, hôtel : reçus ou attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation
- Sans abris : attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation

## MOTIF DE LA DEMANDE

- Sans logement : attestation d'un travailleur social, d'une association
- Logement non décent ou insalubre : document établi par un service public, attestation de la CAF/MSA ou autre document démontrant l'indécence ou l'insalubrité du logement.
- Logement repris ou mis en vente par le propriétaire : lettre de congé du propriétaire ou jugement prononçant la résiliation du bail
- Procédure d'expulsion : jugement prononçant l'expulsion ou commandement de quitter les lieux
- Assistante maternelle : agrément
- Mutation professionnelle : attestation de l'employeur actuel ou futur
- Violence familiale : ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales ou dépôt de plainte
- Raisons de santé : certificat médical

Cette liste de pièces justificatives n'est pas exhaustive, d'autres pièces pourront vous être demandées lors de l'instruction de votre dossier conformément à l'arrêté du 24 juillet 2013, JORF n°0179 du 3 août 2013

**Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter le Service Commercial au 03 83 85 71 40**  
**L'agence commerciale est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30**

Les informations collectées directement auprès de vous font l'objet d'un traitement ayant pour finalité la gestion de votre demande. Ces informations sont à destination exclusive du service concerné et seront conservées pendant la durée nécessaire au traitement de votre demande.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier au DPO de l'OMh du Grand Nancy : ActeCil 204, avenue de Colmar – Immeuble Le Mathis – 67100 Strasbourg ou mail : [dpo\\_omh-grand-nancy@actecil.fr](mailto:dpo_omh-grand-nancy@actecil.fr). Seules les demandes signées, accompagnées de la photocopie d'une pièce d'identité, seront traitées.

Chaque personne concernée dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

*Document de Référence : Commercialisation-F1-Liste des pièces à fournir*